



## Catastrophes naturelles.

Au-delà de la question des droits de l'Homme, les États se sont engagés en 2021 à garantir un « Droit à un environnement propre, sain et durable » avec les précisions suivantes

« 1. Considère que l'exercice du droit de bénéficier d'un environnement propre, sain et durable est un élément important de la jouissance des droits de l'homme ;

2. Constate que le droit à un environnement propre, sain et durable est lié à d'autres droits et au droit international existant ».

La convention sur le changement climatique pose le principe d'une « responsabilité commune mais différenciée », depuis l'accord de Paris, les pays les plus riches se sont engagés à soutenir les pays « en développement »;:

Face aux catastrophes qui se multiplient (Bulgarie, Chine, Canada, Grèce, Hawaï, Libye, Maroc, Slovénie et tant d'autres), les unes d'origine tellurique liées à l'évolution naturelle de la terre (tremblements de terres, éruptions volcaniques par exemple), les autres étant aggravées par l'activité humaine, avec le dérèglement climatique ( inondations, submersions marines, éboulements, tempêtes et cyclones notamment) .

Constatant un accroissement exponentiel des victimes et compte tenu des principes et des valeurs que nous portons :

- Les Citoyens du Monde appellent à la solidarité pour toutes les personnes affectées par ces diverses catastrophes, au niveau de chaque individu, de chaque Citoyen du Monde,
- Les Citoyens du monde demandent l'application du principe de responsabilité commune mais différenciée pour que les pays les plus riches, les plus développés contribuent obligatoirement de manière significative à l'aide à tous les êtres humains subissant ces situations, notamment les plus démunis,
- Les Citoyens du Monde demandent la constitution d'une organisation transnationale démocratique chargée de réunir les entités et citoyens de bonne volonté qui proposeront leur aide aux populations sinistrées. Ils appellent de leurs vœux la constitution de cette organisation non partisane et œuvrant pour le bien commun,
- Les citoyens du Monde demandent que cette organisation transnationale soit dotée d'un fonds dédié à l'aide d'urgence humanitaire. Un prélèvement de 1% sur toutes les transactions financières et sur les dépenses militaires engagées suffirait à disposer des moyens nécessaires.

Adopté par l'Assemblée des citoyens du monde  
Le 14 septembre 2023